



**Rédaction
d'actes et de
procédures non
contentieuses**

Me Israël Gélinas notaire



Rédaction d'actes ... ça commence!

- Intitulé
- Comparution de personnes physiques
- ECRM
- Clôture



Intitulé – DMA

DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le neuf février

DEVANT Me ISRAËL GÉLINAS, notaire ayant son domicile professionnel à Yamachiche, province de Québec, Canada.



Intitulé – Mandat de protection

MANDAT DE PROTECTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le neuf février

DEVANT Me ISRAËL GÉLINAS, notaire ayant son domicile professionnel à Yamachiche, province de Québec, Canada.



Intitulé – Testament

TESTAMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le neuf février

DEVANT Me ISRAËL GÉLINAS, notaire ayant son domicile professionnel à Yamachiche, province de Québec, Canada.

Assisté de **Minerva McGonagall**, professeure, demeurant actuellement au numéro 12, avenue des Chats tigrés, Louiseville, province de Québec, G9B 6X5 témoin, requis aux fins des présentes.



Formalités du testament notarié

CCQ 716. Le testament notarié est reçu en minute par un notaire, assisté d'un témoin ou, en certains cas, de deux témoins.

Il doit porter mention de la date et du lieu où il est reçu.

CCQ 717. Le testament notarié est lu par le notaire au testateur seul ou, au choix du testateur, en présence d'un témoin. Une fois la lecture faite, le testateur doit déclarer en présence du témoin que l'acte lu contient l'expression de ses dernières volontés.

Le testament est ensuite signé par le testateur et le ou les témoins, ainsi que par le notaire; tous signent en présence les uns des autres.

Exemption de lecture d'un testament ? **Non**
permise 717 CCQ sinon affecte l'authenticité
du testament



Témoign à un testament

Désignation du témoin (LN3 - 52)

- Prénom et nom
- Occupation
- Adresse
- Qualité

Qui peut être témoin?

- Toute personne majeure
- Sauf un employé du notaire, à moins qu'il soit notaire (725 al. 2 CCQ)
- Le conjoint du notaire
- Un légataire, mais son legs sera nul (760 CCQ)
- Parents ou amis du testateur? Attention!



Témoign à un testament

Qui peut être **témoign**?

- Toute personne majeure
- Sauf un employé du notaire, à moins qu'il soit notaire (725 al. 2 CCQ)
- Le conjoint du notaire
- Un légataire, mais son legs sera nul (760 CCQ)
- Parents ou amis du testateur? Attention!



Comparution - DMA

COMPARAÎT :

Harry POTTER, auror, demeurant actuellement au numéro 4, rue des Horcruxes, Trois-Rivières, province de Québec, G9B 6X5 ;

Numéro d'assurance-maladie : POTH 1233 3233

LEQUEL, donne les présentes directives médicales anticipées dans l'éventualité de son inaptitude à consentir à des soins médicaux requis par son état de santé ainsi qu'il suit, savoir :



Comparution – Mandat de protection

COMPARAÎT :

Harry POTTER, aurore, demeurant actuellement au numéro 4, rue des Horcruxes, Trois-Rivières, province de Québec, G9B 6X5, LEQUEL, donne le présent mandat de protection dans l'éventualité de son inaptitude à prendre soin de lui-même ou à administrer ses biens (ci-après appelé : " mandat " ou " mandat de protection ") ainsi qu'il suit, à savoir :



Comparution – Testament

COMPARAÎT :

Harry POTTER, auror, demeurant actuellement au numéro 4, rue des Horcruxes, Trois-Rivières, province de Québec, G9B 6X5, ci-après le « testateur », possédant toutes les qualités légales pour tester, fait son testament comme suit :



État civil et régime matrimonial

Voir le modèle et utiliser la bonne clause selon la personne

Une déclaration par personne, à moins que leur état civil soit relié (ex. : deux personnes mariées ensemble)



Clôture - DMA

DONT ACTE à Yamachiche sous le numéro

() des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, le comparant et le notaire signent avec et en présence l'un de l'autre.

Harry POTTER

Me Israël Gélinas, notaire



Clôture – Mandat de protection

DONT ACTE à Yamachiche sous le numéro

() des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, le mandant et le notaire signent avec et en présence l'un de l'autre.

Harry POTTER

Me Israël GÉLINAS, notaire



Clôture - Testament

DONT ACTE à Yamachiche, sous le numéro

() des minutes du notaire instrumentant.

LECTURE FAITE au testateur par Me Israël Gélinas, notaire, le testateur déclare, en présence du témoin, que l'acte lu contient l'expression de ses dernières volontés, puis le testateur, le témoin et le notaire signent avec et en présence les uns les autres.

Harry POTTER

Témoin

Me Israël GÉLINAS, notaire



Nommer/désigner

« Je désigne **lien** **Prénom Nom** à titre de liquidateur (...) »

Lien à préciser, exemples :

- mon fils Harry Potter
- Ginny Weasley (la conjointe de mon fils Harry Potter)
- Albus Severus Potter (le fils de mon ami Harry Potter)



Chiffres, symboles, titres, paragraphes, etc.

- cent deux dollars (102,00 \$)
- deux cents dollars (200,00 \$)
- cent pour cent (100 %)

*Attention au symbole (\$ ou %) qui serait séparé du chiffre qui le précède en raison d'un changement de ligne. Dans ce cas, il faudrait écrire « 200,00\$ » ou « 100% » pour éviter que le symbole se retrouve seul à la ligne suivante.

*Attention au texte qui serait séparé du titre en raison d'un espace paragraphe. Dans ce cas, il faut envoyer le titre à la page suivante et marquer d'un trait l'espace du bas de la page précédente.



Cas pratique : Directives médicales anticipées

Cas pratique : à l'aide des notes au dossier et de la fiche client, rédigez les directives médicales anticipées

Temps : 15 minutes

Correction : corrigé



Mandat de protection

MANDATAIRE

Nomination du mandataire à la personne

Aux fins du présent mandat de protection, je nomme et constitue **lien Nom**, (ci-après : le « mandataire à la personne »), mon mandataire à la personne, lequel possède les pouvoirs ci-après mentionnés quant à ma personne.

Nomination du mandataire aux biens

Aux fins du présent mandat de protection, je nomme et constitue **lien Nom**, (ci-après : le « mandataire aux biens »), mon mandataire aux biens, lequel possède les pouvoirs ci-après mentionnés quant à mes biens.



MANDATAIRE

Nomination du mandataire à la personne

Aux fins du présent mandat de protection, je nomme et constitue ma fille **Ginny Weasley**, (ci-après : le « mandataire à la personne »), mon mandataire à la personne, lequel possède les pouvoirs ci-après mentionnés quant à ma personne.

Nomination du mandataire aux biens

Aux fins du présent mandat de protection, je nomme et constitue mon fils **Ronald Weasley**, (ci-après : le « mandataire aux biens »), mon mandataire aux biens, lequel possède les pouvoirs ci-après mentionnés quant à mes biens.



Remplacement de mandataire à la personne

Si le mandataire à la personne ci-dessus nommé me précède, est incapable d'accepter la fonction ou de la remplir pendant toute sa durée, la refuse ou démissionne en cours de mandat, je nomme et constitue alors en remplacement, à titre de mandataire à la personne, mon fils **Percy Weasley**, avec les mêmes pouvoirs ci-après énumérés dans l'exécution du présent mandat, et à défaut de ce dernier pour l'une des causes ci-dessus mentionnées, je nomme et constitue alors en remplacement, à titre de mandataire à la personne, mon fils **Charlie Weasley**.

Le mandataire à la personne remplaçant possède, aux fins de l'exécution de ses obligations, tous les pouvoirs énumérés ci-après.



UTILISATION DE MES BIENS

CONJOINT(E)

Utilisation de mes biens au bénéfice de mon conjoint ma conjointe

VS

CONJOINT(E) ET ENFANTS

Utilisation de mes biens au bénéfice de ma famille



Consentement au don d'organes et de tissus

VS

Refus au don d'organes et de tissus



TUTELLE, GARDE ET DIRECTIVES QUANT À MES ENFANTS MINEURS

Tutelle dative

Si, lorsque le présent mandat de protection sera exécutoire, mes enfants au premier degré sont mineurs et que leur **père** est décédé ou lui-même inapte, je nomme alors **lien Prénom Nom**, à la charge de tuteur datif de mes enfants au premier degré, lequel aura également leur garde.

Si, lorsque le présent mandat de protection sera exécutoire, mes enfants au premier degré sont mineurs et que leur **mère** est décédée ou elle-même inapte, je nomme alors **lien Prénom Nom**, à la charge de tuteur datif de mes enfants au premier degré, lequel aura également leur garde.

Si cette personne refuse cette charge ou est incapable de l'exercer, je nomme alors **lien Prénom Nom**, à titre de tuteur remplaçant.

Si cette deuxième personne refuse cette charge ou est incapable de l'exercer, je nomme alors **lien Prénom Nom**, à titre de tuteur remplaçant.



Cas pratique : Mandat de protection

Cas pratique : à l'aide des notes au dossier et de la fiche client, rédigez le mandat de protection

Temps : 30 minutes

Correction : corrigé



Rédaction de

testament



Contenu du testament

1. Révocation des testaments antérieurs

Pour annuler tous les testaments faits avant (peu importe leur forme) afin que celui-ci soit le seul en vigueur

2. Dispositions funéraires

On n'écrit pas si la personne souhaite être incinérée, inhumée, etc. (CCQ 42 : aucune obligation que les arrangements soient faits par testament : arrangements avec le salon ou autrement, verbalement ou par un autre écrit)

3. Consentement au **don d'organes et de tissus** ou Refus

Le mentionner dans le testament (ou le mandat de protection) fait en sorte que le choix du client s'inscrit au registre de la RAMQ



4. Désignation du **liquidateur** et des **remplaçants**

5. **Inventaire successoral**

Dispense? Conséquence : acceptation de la succession par les successibles (639, 640, 779, 799 CCQ) et ceux-ci deviennent pleinement responsables des dettes de la succession

Notarié? \$\$\$\$

Devant témoins? \$

6. **Reddition de compte annuelle et reddition de compte finale**

Dispense? Conséquence : les héritiers deviennent pleinement responsables des dettes de la succession (779 CCQ)

Notarié? \$\$\$\$

Notariée? \$\$\$\$

Devant témoins? \$



7. Rémunération du liquidateur

Le remboursement des dépenses est obligatoire, ne fait pas partie de la « paye »

Rémunération :

% de l'actif brut de la succession

Taux horaire

Montant fixe

Legs rémunérateur ou assimilé à

Professionnel (notaire, avocat, comptable, fiscaliste, etc.)

8. Pouvoirs du liquidateur



9. LEGS (HÉRITAGE)

Legs universel : pour la totalité

« Je lègue l'universalité de tous mes biens meubles et immeubles à **lien Nom,** que j'institue mon seul légataire universel. »

**Si c'est un legs universel, supprimer les sections « Legs particuliers » et « Legs universel résiduaire »*



Accroissement : colégataires

« Si l'un des légataires mentionnés au paragraphe précédent décède avant moi, décède en même temps que moi, ne me survit pas au moins trente (30) jours, ou, si pour une raison quelconque, l'un d'eux renonce à ce legs ou ne peut le recueillir, il y aura accroissement en faveur de **son (ses) colégataire(s) survivant(s), en parts égales entre eux.** »

Représentation : enfants du légataire

« Si l'un des légataires mentionnés au paragraphe précédent décède avant moi, décède en même temps que moi, ne me survit pas au moins trente (30) jours, ou, si pour une raison quelconque, l'un d'eux renonce à ce legs ou ne peut le recueillir, je lègue alors sa part, par représentation, **à ses propres enfants au premier degré alors vivants,** en parts égales entre eux. À défaut de descendant au premier degré, il y aura alors accroissement en faveur **de son (ses) colégataire(s) survivant(s), en parts égales entre eux.** »



9. LEGS (HÉRITAGE)

Legs particuliers : pour un ou des bien(s) en particulier

« Je lègue ma collection de Lego Harry Potter à **lien Nom**, ci-après le « légataire ».

Legs universel résiduaire : pour ce qui reste après paiement des legs particuliers

« Je lègue la masse résiduaire de tous les biens meubles et immeubles à **lien Nom**, l'instituant mon seul légataire universel résiduaire.

**Supprimer la section « Legs universel » si un on a un(des) legs particulier(s).*

**Si on a un(des) legs particulier(s), garder obligatoirement et rédiger la section « Legs universel résiduaire »*



Modèles de clauses de legs particuliers sur Léa



Désastre commun : tous les légataires nommés avant sont décédés, etc.

Legs fait à un organisme

Si pas de legs faits à un organisme, on supprime l'article



10. Administration prolongée (quand les héritiers sont jeunes)

Attention à la clause de désignation de l'administrateur : si les administrateurs souhaités par le testateur ne sont pas les mêmes personnes nommés en tant que liquidateur ou dans le même ordre (remplacements), il faut rédiger autrement en s'inspirant de la formulation de la désignation du liquidateur et de ses remplaçants

Âges? Adapter

% ou sommes fixes? Adapter

11. Tuteur : si enfants du testateur ont moins de 18 ans



Cas pratique : Testament

Cas pratique : à l'aide des notes au dossier et de la fiche client, rédigez le testament

Temps : 60 minutes

Correction : corrigé

